



*Municipalité
de St-Norbert*

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
M.R.C. DE D'AUTRAY**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 396 DÉLÉGUANT LE
POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE
SÉLECTION**

Attendu que l'article 936.0.13 du *Code municipal du Québec* prévoit l'obligation pour le Conseil municipal de déléguer, par règlement, à tout fonctionnaire ou employé, le pouvoir de former un comité de sélection ;

Attendu que l'avis de motion a été donné au préalable par Lise L'Heureux à la séance du conseil du 12 juin 2017 (# 2017-06-150);

Attendu que le projet de règlement a été présenté et adopté à la séance du conseil du 10 juillet 2017 (# 2017-07-161);

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu copie du règlement au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la tenue de la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le conseil municipal de Saint-Norbert adopte le règlement numéro 396 et que ledit règlement décrète et statue ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le Conseil municipal délègue au directeur général & secrétaire-trésorier (ou, en son absence, la personne qui assure l'intérim) le pouvoir de former un Comité de sélection et de désigner les membres (incluant les substituts) pour l'adjudication des contrats en application des dispositions du titre XXI du *Code municipal du Québec* (des travaux publics des municipalités et de l'adjudication par celles-ci de contrats pour la fourniture de matériel et de services) ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 938.0.1 dudit code.

ARTICLE 13 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Monsieur le maire demande le vote.

Le règlement est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Règlement adopté à Saint-Norbert, ce 14 août 2017.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 12 juin 2017

Adoption du projet de règlement : 10 juillet 2017

Adoption du règlement : 14 août 2017

Publication : 23 août 2017